



MAHAMADOU ZONGO

LA DIASPORA BURKINABÈ EN CÔTE D'IVOIRE

TRAJECTOIRE HISTORIQUE, RECOMPOSITION DES DYNAMIQUES
MIGRATOIRES ET RAPPORT AVEC LE PAYS D'ORIGINE

LA CRISE IVOIRIENNE ACTUELLE, CONSÉCUTIVE À LA RÉBELLION ARMÉE, A PERMIS DE RAPPELER LA COMPLEXITÉ DES RELATIONS QUI EXISTENT ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LE BURKINA FASO. L'IMPORTANCE NUMÉRIQUE DE LA DIASPORA BURKINABÈ ET LE TRAITEMENT QUI LUI A ÉTÉ RÉSERVÉ TOUT AU LONG DE LA CRISE EN SONT QUELQUES ILLUSTRATIONS. L'OBJECTIF DE CE TEXTE EST DE MONTRER LE PROCESSUS D'IMPLANTATION DE CETTE DIASPORA, LES RAPPORTS QU'ELLE ENTRETIENT AVEC LE PAYS D'ORIGINE MAIS AUSSI L'IMPACT QUE CETTE CRISE PEUT AVOIR DE STRUCTURANT DANS CES RELATIONS.

Depuis le déclenchement de la rébellion en septembre 2002, et à la suite des accusations portées par les autorités ivoiriennes contre Ouagadougou, la situation des Burkinabè en Côte d'Ivoire s'est considérablement dégradée, plus que celle des autres communautés étrangères. Un grand nombre d'entre eux, qui résidaient souvent dans les quartiers précaires d'Abidjan, considérés par le pouvoir comme des « nids de rebelles », ont préféré rejoindre leur pays d'origine.

Selon le ministre de l'Action sociale du Burkina, au début du mois d'avril 2003, près de 200 000 réfugiés ont été officiellement dénombrés, contre un peu plus de 158 114 au mois de mars. Ce chiffre peut paraître insignifiant au regard de l'importance de la communauté burkinabè en Côte d'Ivoire. En effet, selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) effectué en 1998, sur une population totale de 15 366 672 habitants, la Côte d'Ivoire comptabilisait 3 954 550 étrangers, soit 25,75 % de la population totale. Les ressortissants du Burkina Faso, au nombre de 2 238 548, constituent la communauté étrangère la plus importante : elle représente 56,6 % des étrangers



et 14,56 % de la population totale ivoirienne. Il s'agit d'une communauté résidant principalement en milieu rural (63,22 % contre 36,78 % dans les centres urbains). Il convient toutefois de nuancer ces chiffres à la lumière de la législation ivoirienne sur la nationalité. En effet, parmi les Burkinabè recensés en 1998 (ainsi, d'ailleurs, que d'autres ressortissants étrangers, comme les Maliens...), nombreux sont ceux dont les parents se sont installés en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale et qui, par conséquent, auraient dû être considérés comme Ivoiriens au moment des indépendances. De plus, jusqu'en 1972, le code de la nationalité incluait le droit du sol. Par ignorance de la loi, les enfants des étrangers nés pendant cette période n'ont pas entamé de démarches pour bénéficier de leurs droits. Une application des textes (selon l'esprit des accords de Marcoussis) entraînerait donc une chute importante du pourcentage des étrangers, dans la mesure où se trouveraient exclus de cette catégorie les descendants de ceux qui se sont installés avant l'indépendance et ceux qui y sont nés jusqu'en 1972, ainsi que leurs enfants. Mais, même dans ce cas de figure, une part très importante de la population ivoirienne a ses origines au Burkina Faso.

Les retours actuels génèrent des inquiétudes. En effet, outre les difficultés économiques supplémentaires que le Burkina Faso va devoir affronter, ils soulèvent un certain nombre de questions. Comment en est-on arrivé à une telle importance numérique des Burkinabè en Côte d'Ivoire ? Quels rapports cette communauté entretient-elle avec son pays d'origine ? De quelles possibilités dispose ce dernier pour organiser l'accueil et la réinsertion des rapatriés ? Enfin, souvent partis depuis des années, voire plusieurs générations, comment ces Burkinabè contraints au retour qui découvrent leur pays pourront-ils s'y intégrer ? C'est à ces questions que tente de répondre ce texte.

TRAJECTOIRE HISTORIQUE DE LA MIGRATION

L'implantation de la communauté burkinabè en Côte d'Ivoire date de la période coloniale¹. En effet, selon une décision prise par la France, la population de la colonie de la Haute-Volta (qualifiée de « réservoir de main-d'œuvre ») sert alors à alimenter tous les grands chantiers coloniaux de l'Afrique-Occidentale Française (AOF)². C'est cette même politique qui préside à la suppression de l'AOF en 1932 et à la création des colonies du Niger, du Soudan (actuel Mali) et surtout de la colonie de Côte d'Ivoire (qui hérite de 50 % du territoire voltaïque). La reconstitution de l'AOF en 1947 et son indépendance en 1960 n'ont pas modifié cette dynamique migratoire. Même si les tentatives d'organisation et de contrôle administratifs de la migration, aussi bien à l'époque coloniale qu'après les indépendances³, ont toutes

échoué, celle-ci s'est définitivement enracinée dans les habitudes. Après les indépendances, les déplacements vers la Côte d'Ivoire se sont modifiés : le nombre des migrants s'est accru, la durée du séjour a augmenté et, enfin, la colonisation agricole a constitué le principal bassin d'emplois⁴. Progressivement, les migrants ont essaimé dans toute la zone forestière, d'abord en tant que manœuvres, puis en s'y fixant comme planteurs⁵. Les conditions changeantes de cette migration dans le temps ont entraîné l'implantation d'une importante communauté de Burkinabè sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, y compris dans les campements les plus reculés.

Jusqu'au milieu de la décennie 1980, ce flux migratoire soutenu n'a pas été perçu comme un problème majeur par le pays d'accueil ; au contraire, il a été encouragé par une politique libérale d'accès à la terre⁶ ainsi que par une protection administrative des colons⁷, protection fondée sur l'idée, d'ailleurs présente dès la période coloniale, que ceux-ci étaient plus réceptifs et plus dynamiques que les autochtones⁸. Leur apport dans l'essor de l'économie ivoirienne, à travers le développement de l'économie de plantation, a été tout à fait déterminant⁹. Cependant, à la fin de la décennie 1970, la crise économique,

1. Voir notamment R. Balac, « L'acheminement de l'économie de plantation ivoirienne vers un blocage structurel : analyse d'une crise », in B. Contamin et H. Memel-Foté (dir.), *Le Modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 1997, pp. 311-324 ; R. Blion et S. Bredeloup, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », *ibid.*, pp. 707-737.

2. Pour plus de détails, voir I. Mandé, « Les migrations de travail des Voltaïques », in G. Massa et Y. G. Madiéga, *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 1995, pp. 313-339 ; Y. G. Madiéga et O. Nao (dir.), *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, 2 tomes, Paris, Ouagadougou, Karthala, PUD, 1999.

3. Notamment par la création du Siamo (Syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre) en 1951 et la convention signée entre les deux États (Haute-Volta et Côte d'Ivoire) en 1960.

4. Voir R. Blion et S. Bredeloup, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires... », art. cit.

5. R. Balac, *Gens de terres, gens des réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat en démographie économique, Paris, Institut d'études politiques, 1998.

6. Le mot d'ordre lancé par Houphouët-Boigny en 1963, « La terre appartient à celui qui la met en valeur », avait force de loi.

7. J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine*, n° 78, juin 2000, pp. 94-125.

8. Voir V. Bonnacase, *Les Étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*, IRD/REFO, document de travail, n° 2, 2001.

9. Voir E. Léonard, « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens », in B. Contamin et H. Memel-Foté (dir.), *Le Modèle ivoirien en questions...*, op. cit., p. 394.



induite notamment par la chute des prix des matières premières (café, cacao...), s'installe durablement en Côte d'Ivoire, entamant les fondamentaux de l'économie nationale et entraînant une dégradation rapide des conditions de vie, ainsi que le bouleversement des rapports sociaux¹⁰. L'une des conséquences en milieu rural en est la recomposition des hiérarchies économiques entre groupes ethniques qui s'est opérée en faveur des immigrés burkinabè¹¹.

La résistance des immigrés burkinabè à la crise peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

– contrairement aux autochtones, ils n'ont pas opté pour une stratégie de sortie de l'économie rurale par une scolarisation massive des enfants. La restriction des offres d'emplois administratifs et urbains entraînée par la crise a rendu infructueux les investissements des autochtones dans ce domaine, d'où le retour des jeunes dans leurs villages d'origine¹².

– L'organisation aussi bien domestique que communautaire des migrants burkinabè a préservé la dimension familiale de l'emploi et une certaine solidarité à l'échelle de la communauté. Cela a permis de surmonter la raréfaction de la main-d'œuvre (grâce aux réseaux familiaux et aux « sociétés de culture¹³ »), d'accéder plus facilement aux intrants et au crédit à l'intérieur de la communauté¹⁴ et, en fin de compte, de maintenir les rendements, et même de les doubler, par rapport aux autres groupes ethniques, notamment les autochtones¹⁵.

– Les activités agricoles, notamment avec le développement des cultures vivrières (riz et surtout maïs) dont une part très importante est destinée à la commercialisation, ont été diversifiées.

– Les femmes se sont investies dans la production, principalement celle à vocation commerciale, des condiments (gombo, tomate, piment) et du vivrier (maïs).

Dans un contexte de paupérisation générale, d'aiguïsement des compétitions pour l'accès aux postes politiques, cette réussite (partielle) des étrangers va faire l'objet de récupérations politiciennes. La place et le rôle des étrangers dans la société ivoirienne sont questionnés. Ce débat, qui n'est pas fondamentalement nouveau, s'organise autour d'une idéologie de l'exclusion, théorisée autour du concept de l'« ivoirité », qui aboutit à la mise à l'index des étrangers, perçus comme principale source des difficultés des Ivoiriens¹⁶. Au cours des années 1990, les étrangers, et de manière plus spécifique les Burkinabè, sont de plus en plus en butte à l'insécurité (contrôles intempestifs des cartes de séjour jusque dans les villages, rackets opérés par les forces de l'ordre sur les axes interurbains, contestations de leurs droits fonciers par les autochtones, etc.). En 1998, l'adoption de la loi foncière, qui refuse aux non-Ivoiriens la propriété de la terre, symbolise non seulement la révision des

choix politiques des « années Houphouët » mais aussi et surtout une volonté de « remettre les compteurs de l'histoire à zéro », selon l'expression de Jean-Pierre Chauveau.

La récurrence des contestations des accords fonciers (renégociation permanente des clauses, multiplication des sollicitations, menaces de retrait, etc.), la mise à l'index du Burkina Faso accusé d'être à l'origine de toutes les tentatives de déstabilisation de la Côte d'Ivoire, ainsi que les représailles qui s'en suivent, ont convaincu certains Burkinabè de préparer leur repli au Burkina Faso. C'est ainsi qu'est timidement apparu, dès le milieu de la décennie 1990, un nouvel axe migratoire Côte d'Ivoire-ouest du Burkina Faso. Initialement circonscrit aux provinces du Kéné Dougou, de la Comoé et d'une partie du Houet, ce flux migratoire a progressivement affecté toute la partie sud du pays (notamment le Poni, le Ioba, la Bougouriba). Face aux incertitudes, des chefs de famille possédant des plantations en Côte d'Ivoire ont investi une partie de leurs économies dans l'achat de terres au pays et, souvent, de quelques bœufs ou moutons. Cette acquisition ne signifie pas nécessairement un retour définitif, mais plutôt l'installation d'un parent (également en provenance de la Côte d'Ivoire). Les activités pratiquées couvrent la culture des céréales (principalement le maïs) et, surtout, l'arboriculture (anacardier, agrumes et manguiers). Ce flux migratoire a pris une réelle ampleur en 1999 après les événements de Tabou¹⁷, qui ont constitué un véritable choc psychologique

10. B. Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique africaine*, n° 78, juin 2000, pp. 5-25.

11. J.-P. Chauveau, « Pression foncière, cycle domestique, et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière », in C. Blanc-Pamard et L. Cambrésy (dir.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, Orstom, 1995, pp. 107-137.

12. Voir C. Bauchemin, *La Migration ville-campagne en Côte d'Ivoire. Une circulation inversée*, communication aux Journées scientifiques de l'APAD, Saint-Louis, Sénégal, 27-29 janvier 2000.

13. Les « sociétés de culture » sont des associations formées autour du sexe, de l'âge ou de l'affinité et proposant des services (notamment les travaux agricoles) contre rémunération.

14. Voir E. Léonard, « Crise écologique, crise économique, ... », art. cit., pp. 393-413; M. Zongo, *Étude des groupements immigrés burkinabè dans la région de Oumé (Côte d'Ivoire) : organisation en migration, rapports fonciers avec les groupes autochtones et les pouvoirs publics locaux*, rapport d'étude, IRD/Refo, 2001.

15. Voir E. Léonard, « Crise écologique, crise économique, ... », art. cit., p. 404.

16. Conseil économique et social (octobre 1998), « Immigration en Côte d'Ivoire : le seuil du tolérable est largement dépassé » (extraits), *Politique africaine*, n° 78, juin 2000, pp. 70-74.

17. En septembre 1999, un différend foncier opposant un autochtone et un planteur d'origine burkinabè dégénère en un affrontement au terme duquel l'autochtone trouve la mort. En réaction, les populations autochtones, soutenues par les élites locales, déclenchent des expéditions punitives dans les campements des Burkinabè. Bilan : au moins une centaine de morts parmi les Burkinabè et environ 12 000 expulsés obligés de regagner leur pays natal. Voir le film du sociologue belge Bruno Sheur, *La Côte d'Ivoire, une poudrière identitaire*, et A. Schwartz, « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de "l'institution krouman" », *Afrique contemporaine*, n° 193, 2000, pp. 56-66.



dans la mesure où les immigrés avaient jusqu'alors bénéficié de la protection administrative. Dès lors, les certitudes de nombre de Burkinabè de Côte d'Ivoire ont été ébranlées et ces derniers ont dû envisager l'éventualité d'une expulsion. En février 2000, à l'initiative des autorités diplomatiques burkinabè de Côte d'Ivoire, une importante délégation, composée de délégués consulaires, a effectué un voyage d'étude et de découverte du Burkina Faso ; l'objectif était de révéler les potentialités agricoles de certaines zones, notamment des provinces du Kéné Dougou, du Houet et du Sourou.

LES RAPPORTS DES BURKINABÈ DE L'EXTÉRIEUR

AVEC LE PAYS D'ORIGINE ¹⁸

Les migrants maintiennent avec leur pays d'origine un contact régulier qui semble lié aux causes mêmes de la migration. En effet, parmi les principales motivations du départ, figurent la volonté d'échapper au contrôle des aînés et le désir de se mettre en valeur en adoptant un comportement que plusieurs générations de migrants ont institué : sauver l'honneur de la famille en payant l'impôt de capitation, acheter un moyen de déplacement – vélo, moto – ou de nouveaux vêtements, des lunettes noires, toutes choses qui permettent au migrant de retour d'en imposer (en se faisant voir par exemple les jours de marché). Ainsi, dès l'origine, la migration n'a de sens que parce qu'elle offre au candidat au départ l'occasion de briller à son retour. C'est dans cette optique que les souffrances et les privations sont acceptées. Il n'est pas rare d'entendre les pionniers évoquer les dures conditions de travail qu'ils ont supportées en disant simplement « qu'il fallait supporter et avoir quelque chose aussi au retour sinon c'était la honte ». La découverte de meilleures possibilités « ailleurs » grâce à la migration et la manière dont les migrants font usage de leurs économies contribuent à perpétuer le cycle migratoire.

En effet, même si les migrants sont libres de disposer à leur guise de leurs économies de retour au pays, ils en font pratiquement tous le même usage : aides à la famille (acquiescement de l'impôt de capitation, achat de vivres, etc.), investissements dans l'élevage (achats de chèvres ou de moutons) et, surtout, dépenses ostentatoires (vélo, magnétophone, lunettes, vêtements) ; quelques-uns investissent parfois dans le petit commerce (se transformant en étalagistes, communément appelés « tabliers », vendant essentiellement bonbons, cigarettes, allumettes, biscuits). Mais, très vite, le migrant épuise ses économies, vend progressivement son équipement et finit par retomber dans la situation matérielle et financière qui était la sienne avant son départ. Il est plus ou moins contraint de repartir, car les conditions locales ne lui permettent pas de vivre décemment. Un tel processus conduit à perpétuer le cycle migratoire et

à l'installation définitive dans le pays d'accueil. Mais celle-ci n'entraîne pas la rupture avec le village d'origine : outre les visites régulières, c'est en effet dans ce dernier que le migrant revient se marier, et, même dans le pays d'accueil, il s'installe chez des parents ou des proches.

Lors de leurs visites au village natal, les migrants investissent très peu dans des activités rémunératrices et ne dépensent que rarement pour des projets personnels. À leur retour, ils aident quelquefois leurs parents à s'équiper en petit matériel agricole (charrue, charrette, âne) ; seule une minorité d'entre eux construit des maisons d'habitation. Les principales dépenses concernent les salutations et autres obligations sociales. Le seul investissement « économique » que le migrant réalise souvent est l'achat de bétail (caprins et bovins) mais celui-ci, après son départ, peut être utilisé par la famille pour résoudre d'éventuels problèmes. En définitive, le migrant possède peu de choses chez lui, au village. La « réussite » de sa migration est évaluée au regard de sa capacité à entretenir un réseau plus ou moins étendu de relations sociales. Cela explique en partie la régularité des voyages au pays (en moyenne un voyage tous les deux ou trois ans), même si celle-ci s'estompe avec le temps et l'agrandissement de la famille en terre d'accueil.

Les enfants nés dans le pays d'accueil reviennent très peu dans le village natal des parents. C'est parfois seulement à l'occasion des funérailles de ces derniers qu'ils découvrent « leur » pays. La disparition des parents, même si elle n'entraîne pas une rupture définitive avec le village d'origine, modifie radicalement les rapports avec le pays d'origine, tant pour ce qui concerne les visites que l'envoi d'argent. Une importante frange de Burkinabè nés en Côte d'Ivoire ne dispose ainsi d'aucun repère au Burkina Faso. Cette rupture progressive est également due au fait que le pays natal des parents ne développe pas assez d'initiatives pour maintenir un lien plus étroit : par exemple, le droit de vote, pourtant à forte charge symbolique, ne leur est pas reconnu...

Cette rupture avec le pays des parents ne concerne pas les enfants scolarisés. En effet, ceux-ci sont très nombreux à rejoindre le Burkina. Le mouvement de « retour » a véritablement commencé au milieu des années 1980¹⁹, pour s'amplifier au début de la décennie 1990 avec la dégradation des conditions

18. L'analyse qui suit ne concerne que les Burkinabè vivant en milieu rural.

19. Il convient d'ailleurs de signaler que ce mouvement concernait à la fois des élèves d'origine burkinabè et des Ivoiriens attirés par le faible coût de la scolarité au Burkina. L'instauration du Bac probatoire dans les classes de première en Côte d'Ivoire dans les années 1980 explique également l'arrivée de nombreux élèves ivoiriens au Burkina.



socio-économiques en Côte d'Ivoire, la crise du système éducatif (apparition des « années blanches » à l'Université), la restriction du marché de l'emploi et l'« ivoirisation » de la fonction publique (*i.e.* la fermeture des emplois administratifs aux « étrangers »)²⁰. Si ce « retour » concerne les élèves de tous les cycles, c'est surtout après le baccalauréat que beaucoup « rentrent » et découvrent pour la première fois leur pays d'origine. Très actifs dans les milieux scolaires et surtout universitaires, considérés comme turbulents, ils sont désignés au Burkina par le terme de « diaspos²¹ ». Facilement identifiables par leur apparence et leur comportement, et surtout leur accent ivoirien, ils sont assimilés aux Ivoiriens. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés relèvent pour beaucoup de l'apprentissage de l'intégration, car, en réalité, le « retour » au pays est surtout la découverte de la différence. La tendance des « diaspos » à se regrouper entre eux s'estompe au fur et à mesure qu'ils font connaissance avec leurs parents ; cependant, pour beaucoup d'entre eux, les rapports avec les « parents » restent limités, voire protocolaires, du fait de préjugés réciproques²².

Si, sur le plan administratif, les « diaspos » disposent des mêmes droits que les autres Burkinabè, leurs démarches administratives se révèlent souvent plus difficiles. Par exemple, pour obtenir un certificat de nationalité, les Burkinabè nés à l'extérieur du pays doivent produire le certificat de nationalité d'un de leurs parents. Outre le fait que ces derniers n'ont souvent jamais songé à se procurer un tel papier ou ont disparu sans laisser d'acte de naissance, certains Burkinabè nés en Côte d'Ivoire ont des parents qui y sont nés eux-mêmes et ne possèdent donc aucun document établi au Burkina.

Sur le plan associatif, surtout dans le milieu universitaire, plusieurs associations ont été créées par les « diaspos » sur la base de leur lieu de vie en Côte d'Ivoire. Elles entendent être des cadres d'échange, permettant aux nouveaux venus de surmonter les premières difficultés du retour et de faciliter leur intégration. Les « diaspos » reproduisent ainsi le modèle d'organisation qui a permis à leurs parents de réussir dans les zones d'accueil...

Parmi les associations, on peut citer :

- le CAS (Club amitié solidarité), regroupant les étudiants du moyen Comoé ;
- la Naba (Nouvelle alliance pour les Burkinabè de l'Agnéby), qui rassemble les étudiants de la région d'Agboville ;
- l'Asebe (Association des scolaires et étudiants burkinabè de l'extérieur), sans référence géographique connue. Certains de ses adhérents ont formé l'ossature des « guerriers », un groupuscule anarchisant qui s'est illustré sur le campus par sa violence, en s'en prenant notamment à des étudiants dans les restaurants et les cités universitaires (sans réaction de l'administration ni des autorités universitaires). Ils tentèrent même d'intimider l'Aneb²³ : au cours de l'année 2000-2001, après l'agression d'un de leurs camarades,

les militants de l'Aneb organisèrent un ratissage contre les « guerriers » au cours duquel un enseignant fut blessé (l'identité des agresseurs varie selon les sources). Depuis lors, les « guerriers » ont quasiment disparu du campus.

Les « diaspos » sont également impliqués dans les différentes structures syndicales universitaires²⁴ et sont souvent accusés d'être à l'origine des nombreux syndicats qui font leur apparition (éphémère) pendant les crises. Lors des troubles de l'année 1999-2000, certains syndicats réputés animés par des « diaspos » ont régulièrement invité à la reprise des cours dans les médias (notamment à travers la télévision nationale). Une organisation, née à la faveur de la crise et animée par des « diaspos », a tenu sa première conférence de presse (couverte par la télévision nationale) dans un grand hôtel²⁵ de la place pour inviter les étudiants à reprendre les cours. Tous ces détails ont fini par faire dire que les « diaspos » ont été instrumentalisés par le pouvoir pour combattre l'Aneb, dont les positions sont proches de l'opposition et du Collectif contre l'impunité (créé après l'assassinat du journaliste Norbert Zongo).

Au-delà du milieu universitaire, on rencontre des associations qui œuvrent sur la scène nationale pour la défense des Burkinabè de l'extérieur, notamment :

– Arc-en-ciel. Cette association récente s'occupe exclusivement des Burkinabè de Côte d'Ivoire ; avant le déclenchement de la rébellion, elle avait organisé une mission en Côte d'Ivoire afin de procéder à des prises de contact. Elle est cependant restée muette depuis le déclenchement de la crise en Côte d'Ivoire le 19 septembre.

– Le Tocsin : dirigé par un universitaire et disposant d'un organe d'information (*Les Échos du Tocsin*, un trimestriel), cette association créée en 1997 est incontestablement la plus active et la plus médiatique de celles qui s'intéressent

20. On peut d'ailleurs établir un parallèle entre le retour des jeunes Ivoiriens en milieu rural et celui des « étrangers » dans les pays de leurs parents.

21. « Diaspo » vient du mot diaspora et s'oppose à *tenga* (en langue nationale mooré) pour désigner les natifs.

22. Les « diaspos » soupçonnent leurs parents de pratiques de sorcellerie et par conséquent s'en méfient ; ils se font traiter par ces derniers de « petits Ivoiriens ratés » ayant un complexe de supériorité.

23. L'Aneb (Association nationale des étudiants du Burkina), syndicat majoritaire sur le campus, et en même temps « bête noire » du pouvoir, est le fer de lance du collectif contre l'impunité qui s'est constitué après l'assassinat du directeur de publication de *L'Indépendant* le 13 décembre 1998.

24. Certains étudiants attribuent l'usage de la violence par l'Aneb à l'arrivée en son sein de militants « diaspos », qui avaient du mal à comprendre le « pacifisme » de la corporation face aux agressions dont étaient victimes ses militants ; d'autant que ces nouveaux militants de l'Aneb et les animateurs des « guerriers » ont fréquenté les mêmes écoles en Côte d'Ivoire.

25. À l'époque, les militants de l'Aneb tenaient leurs réunions sur un terrain vague où les gendarmes venaient les disperser avec du gaz lacrymogène.



aux problèmes de la diaspora. Elle se définit comme apolitique, entend être un pont entre tous les Burkinabè et milite pour une prise en compte des Burkinabè de l'extérieur dans les politiques nationales de développement. Partisan de l'intégration sous-régionale, le Tocsin organise régulièrement des manifestations animées par les différents étrangers vivant au Burkina Faso, ainsi que des voyages de découverte des pays limitrophes (Mali, Togo et Ghana); des sous-sections ont récemment été créées en province. Sa nouvelle envergure est certainement liée aux actions et activités (très médiatisées) que l'association mène régulièrement: ainsi, après les événements de Tabou en 1999, elle a engagé des actions de solidarité avec les rapatriés; à chaque rentrée scolaire, elle procède à la collecte et à la distribution de fournitures aux enfants des rapatriés; et, contrairement à la discrétion habituelle du gouvernement burkinabè sur tout ce qui touche les Burkinabè à l'extérieur, elle n'hésite pas à adopter des positions publiques tranchées (comme pendant le refoulement des élèves burkinabè qui rejoignaient leur parents installés en Côte d'Ivoire au mois de juillet 2002). Certaines de ses revendications ont un caractère politique, notamment la reconnaissance du droit de vote aux Burkinabè de l'extérieur.

Depuis les événements de Tabou, le Tocsin occupe une place de plus en plus importante dans le milieu associatif (participation à des séminaires sur la société civile ou les droits de l'homme, etc.), dans l'espace médiatique (interventions dans les radios locales et internationales, dans les journaux nationaux), dans la défense des étudiants venant de l'extérieur (notamment avec la médiation qui a permis de différer le paiement des frais d'inscription des étudiants burkinabè), dans des actions de parrainage (son président a été choisi comme parrain par la promotion 2002 de l'École nationale du service social de la ville de Gaoua²⁶). Mais c'est incontestablement sur la scène politique que le Tocsin acquiert le plus de visibilité. Les éléments qui illustrent cette percée sont d'abord l'invitation de son président à l'Assemblée nationale le 6 janvier 2003 pour une communication sur la crise ivoirienne, et surtout la participation à la délégation officielle conduite par le président de la République à la rencontre des chefs d'État sur la crise ivoirienne de Kléber (France). Les succès de l'association et la forte présence médiatique de son président commencent à en irriter certains, qui y voient peut-être le prélude d'ambitions autres qu'associatives.

SCÉNARIO POUR UN RETOUR MASSIF

En dépit de la fermeture de la frontière avec la Côte d'Ivoire, de nombreux Burkinabè arrivent régulièrement à Banfora, ainsi qu'à Bobo Dioulasso en traversant la zone contrôlée par les « forces nouvelles ». Certains transitent

par le Mali pour rejoindre le Burkina par l'axe Sikasso-Bobo. Cependant, c'est par l'axe Côte d'Ivoire-Ghana-Burkina (par Po-Ouagadougou) que transite la majorité des rapatriés. Sur cet axe, les retours individuels côtoient les convois de l'« opération *Bayiri*²⁷ » organisée par l'État en concertation avec les compagnies de transport privées et les bailleurs de fonds. Cette opération consiste à conduire depuis la Côte d'Ivoire les candidats volontaires au retour jusqu'à Ouagadougou, où ils sont hébergés (en théorie pas plus de 72 heures) avant d'être convoyés dans leur province d'origine avec une dotation alimentaire d'un mois.

Selon le ministre de l'Action sociale, à la date du 11 mars, 158 114 rapatriés²⁸ ont été accueillis, parmi lesquels 7 172 (soit à peu près 4,5 % du flux) ont été pris en charge par l'« opération *Bayiri* ». Celle-ci est destinée à montrer aux Burkinabè de l'extérieur l'importance que leur pays d'origine leur attache. Cependant, au-delà de la dimension symbolique et de son exploitation médiatique, l'opération s'est avérée très coûteuse²⁹ et d'une efficacité très relative (elle a concerné moins de 5 % des rapatriés). Elle soulève en outre certaines questions : si le retard de règlement des factures³⁰ peut être justifié par les procédures bureaucratiques, les pots-de-vin exigés des candidats au départ, l'exclusion de l'opération de ceux qui sont rentrés par leurs propres moyens et l'expulsion des « rapatriés » du stade du 4-août pour cause d'organisation de la CAN junior du 4 au 18 janvier³¹ peuvent laisser penser que l'assistance aux rapatriés officiels risque de rester vraiment symbolique.

Ce flux massif de rapatriés va générer de nombreuses difficultés, car aucun système social ne peut absorber des arrivées aussi nombreuses et inopinées, fussent-elles de parents. Si cette situation devait durer, l'inflation et la sécurité alimentaire seraient les premiers problèmes à se poser, dans la mesure où, même en temps normal, la production céréalière n'arrive pas à assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est en partie grâce à l'argent envoyé par les migrants (pour certaines familles) ainsi qu'à la vente d'animaux, dont

26. *Les Échos du Tocsin*, n° 5. Gaoua est le chef-lieu de la province d'origine de la majorité de ceux qui ont été expulsés de Tabou.

27. *Bayiri* (langue nationale mooré) signifie « patrie » (*ba* : père et *yiri* : maison).

28. Quelques jours plus tard, notamment le 20 mars 2003, le Premier ministre annonçait devant l'Assemblée nationale le chiffre de 118 000 rapatriés...

29. Selon le ministre de l'Action sociale, jusqu'à présent l'opération a coûté 389 millions de francs CFA, soit l'équivalent de 593 026 euros.

30. Voir *L'Indépendant*, n° 496.

31. *Les Échos du Tocsin*, n° 5.



une part non négligeable est exportée vers la Côte d'Ivoire, que de nombreuses familles peuvent faire face aux besoins les plus pressants. Même si les circuits commerciaux se réorganisent (vers le Ghana, le Nigeria et d'autres pays côtiers), les conséquences de la crise seront négatives à court terme pour de nombreuses familles.

À moyen terme, se pose la question de l'insertion des rapatriés : la très forte pression foncière du plateau central risque d'orienter l'essentiel des candidats au retour vers les provinces qui disposent encore d'un peu de terres accessibles, notamment le Ziro, la Sissili, le Nahouri, le Poni, le Ioba, la Comoé, qui sont actuellement les zones où convergent les paysans victimes de la saturation foncière du bassin cotonnier du Burkina. Les tensions, déjà perceptibles, risquent de se radicaliser, car les capacités d'accueil de ces provinces seront vite débordées. Même si l'État a déjà entrepris d'installer certains rapatriés sur des plaines aménagées³² pour la culture irriguée, la portée de cette décision reste limitée. Au-delà de la disponibilité des terres, l'arrivée des Burkinabè de Côte d'Ivoire risque de fragiliser les équilibres qu'autochtones et migrants étaient parvenus à établir. À l'image des « diaspos », les rapatriés se regroupent en fonction de leurs lieux de provenance, réunis par une même vision du monde. Dans la zone de Mangodara (dans la province de la Comoé), les migrants revenus de Côte d'Ivoire ont des stratégies plus offensives : pour obtenir des terres, ils n'hésitent pas à proposer d'importantes sommes d'argent aux détenteurs des droits coutumiers. À terme, leur comportement peut mettre en difficulté les migrants traditionnels, l'introduction rapide de l'argent dans les transactions foncières risquant d'entraîner le développement des retraits de terres octroyées selon les modes traditionnels (le prêt à durée indéterminée). En définitive, le maintien des flux de retour fragilisera le délicat équilibre de l'environnement et des hommes : outre la dégradation des ressources, les conséquences d'une telle situation seront l'exacerbation des compétitions et l'émergence de conflits sociaux.

Certains faits récents montrent que l'installation des rapatriés risque de soulever des questions sensibles. Le cas de l'érection d'un village de rapatriés sur l'axe Ouagadougou-Koudougou dans le courant du mois d'avril a remis sur le devant de la scène la question de la pluralité des autorités (étatique et traditionnelle) dans un contexte où les découpages administratifs n'épousent pas les contours des espaces coutumiers. Un chef coutumier peut en effet installer des « étrangers » dans un département où il ne réside pas lui-même. L'administration se trouve démunie face à cette importance politique des chefs coutumiers dans le dispositif du pouvoir actuel. Dans les compétitions électorales, l'appui d'un chef traditionnel se révèle ainsi déterminant dans la captation des voix, alors que le poids d'un préfet reste relatif. Il est possible

que les élus choisissent de ne pas contrarier les chefs coutumiers ; en revanche, la saturation foncière rend quasi certain le risque d'affrontement entre rapatriés et « autochtones ».

À long terme, se pose la question de l'insertion sociale des rapatriés, car aux problèmes économiques s'ajouteront les sentiments de frustration de ne pas être chez soi. Habituellement, les migrants reviennent pour des séjours relativement brefs et dans des conditions financières qui leur assurent une totale indépendance. Avant la crise, les migrants de retour étaient même courtisés. La valorisation du migrant ne tient que par sa capacité à entretenir ses réseaux de relations sociales. Sans cette capacité, il reste simplement un *Kosweogo* ou un *Tabouga*³³.

Ceux qui fuient la Côte d'Ivoire font l'amère expérience d'une solidarité familiale toute relative. Après avoir séjourné au stade du 4-août et dans le chef-lieu de leur province d'origine, enfin parvenu dans sa famille, le rapatrié déchanté et la scolarisation des enfants n'est bientôt plus qu'un problème parmi d'autres autrement plus importants. Ayant souvent fui la Côte d'Ivoire sans économies ni soutien de la part des autorités burkinabè³⁴, certains – surtout ceux qui n'ont plus aucun lien avec leur place d'« origine » – découvrent qu'ils ne sont pas toujours les bienvenus, comme l'attestent les propos de ce cadre d'un ministère rapporté par l'organe du Tocsin : « Au moment où la Haute-Volta traversait les dures périodes de sécheresse et de famine, ils ont fui le pays à la recherche de l'Eldorado. Beaucoup ont coupé les ponts avec le pays [...] d'autres ont oublié ou ignorent même le nom de leur village... Nos parents ont payé l'impôt de capitation et nous avons construit notre pays [...]. Maintenant qu'ils ont des problèmes dans leur Eldorado [...], je ne sais pas pourquoi j'aurais un élan de solidarité avec eux. [De toute façon après la crise], ces personnes repartiront. Vous verrez bien, ils repartiront. » C'est certainement pour cette raison que ceux qui en ont encore la possibilité choisissent de s'installer dans des régions autres que celles de leur village d'origine. Un chef

32. Notamment avec l'appui des partenaires au développement, dont la FAO, qui a engagé un projet agricole de 650 hectares d'un coût de 293 000 dollars en faveur de 2 000 familles rapatriées de Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, on peut se poser des questions sur l'opportunité, voir l'utilité et la rationalité du « périmètre du député », opération qui consiste à attribuer des périmètres aux élus (voir *Le Pays*, n° 2825, 28 février 2003).

33. *Kosweogo* : de *kos*, durer et de *weogo*, brousse ; c'est un sobriquet à connotation péjorative. Les enfants de Moosé nés en migration sont appelés péjorativement *Taboussé* (sing. *Tabouga*), ce qui signifie « déracinés ».

34. *Les Échos du Tocsin*, n° 5.



de famille ayant fui l'insécurité en Côte d'Ivoire et s'étant établi à Mangodara explique son choix par plusieurs raisons : « Je préfère m'installer ici car chez nous au Yatenga, il y a pas de bonnes terres, en plus je ne suis pas sûr que les enfants qui sont tous nés en Côte d'Ivoire pourront s'habituer facilement au mode de vie... » (propos recueillis en juillet 2001).

En définitive, cette crise aura des effets structurants sur les rapports que les Burkinabè de Côte d'Ivoire entretiennent aussi bien avec le pays d'accueil qu'avec le pays d'origine. En effet, les difficultés d'intégration et la découverte de leur altérité dans leur pays d'origine risquent de pousser certains de ces Burkinabè à retirer le « pied symbolique » qu'ils avaient gardé au Burkina. En revanche, ces mêmes difficultés peuvent inciter d'autres à y investir et à y épargner pour éviter de se trouver totalement dépendants en cas de retour précipité. Ces choix dépendront des initiatives politiques que chacun des deux pays adoptera à l'issue de la crise ■

Mahamadou Zongo, université de Ouagadougou